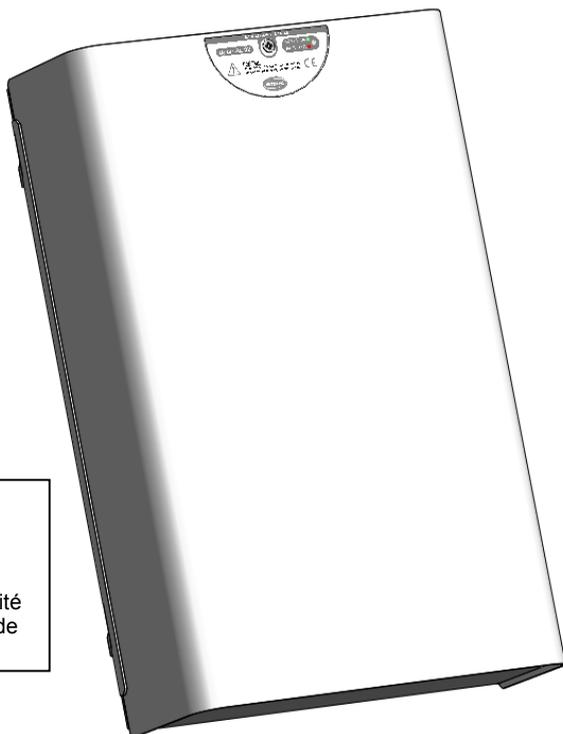


Alimentation secourue 13,7VDC-2A

Version 1.2

Fabrication Française



PROTEGEE CONTRE :

- Les surtensions
- Les surintensités
- Les courts-circuits
- Les inversions de polarité
- La décharge profonde de la batterie

Image non contractuelle

Notice d'installation

Les produits de la gamme ALTEC sont conçus et fabriqués en France par la société ATLS
ALTEC est une marque déposée par ATLS

PRESENTATION

Vous venez d'acquérir l'alimentation secourue **AL02** de la gamme **ALTEC** et nous vous en remercions.

Cette dernière offre toutes les protections nécessaires contre les courts-circuits, les surtensions et les surcharges.

Son boîtier auto-protégé à l'ouverture peut recevoir les batteries au plomb de type 12V-7Ah ou 12V-17Ah.

Sa tension de sortie est régulée à 13,7V et son courant de sortie peut atteindre 2A. Le courant de charge de la batterie est limité électroniquement à 800mA. Grâce à ce circuit, lorsque la batterie est en début de charge, la sortie de l'AL02 peut encore fournir jusqu'à 2A.

En cas de coupure secteur prolongée, l'AL02 dispose d'une détection de décharge profonde qui coupe la batterie lorsque la tension à ses bornes passe en dessous de 9VDC.

Deux sorties de type transistor à collecteur ouvert (ERR OUT) signalent les coupures secteur (Ac in) et les défauts batterie (batt) (en dessous de 11V), en complément du voyant vert en face avant qui indique la présence de la tension secteur et du voyant rouge indiquant un défaut de batterie.

CONSIGNES DE SECURITE

- Toute intervention sur l'AL02 doit être réalisée par un personnel habilité ou dûment formé aux consignes de sécurité.
- Prévoyez dans l'installation de câblage électrique du bâtiment un dispositif de coupure rapidement accessible à proximité de l'AL02.
- Avant toute intervention sur votre AL02 déconnectez le secteur (230VAC).
- N'obstruez pas, ne recouvrez pas les ouvertures du boîtier et n'insérez pas d'objets dans les fentes.
- N'essayez pas de réparer votre AL02 vous même.
- Evitez toute intervention sur votre AL02 par temps orageux.
- N'utilisez que les types de batterie indiqués dans le tableau des caractéristiques.
- Prenez les précautions nécessaires pour éviter tous risques de décharges électrostatiques lors de l'installation ou l'entretien de l'AL02

INSTALLATION

L'AL02 est exclusivement prévue pour un usage intérieur. Elle se fixe sur une paroi verticale et plane de surface supérieure à celle de son boîtier en laissant au moins 5 cm de chaque côté.

L'autoprotection à l'ouverture est assurée par un interrupteur à lamelle sur la carte, actionné par la vis de fermeture du capot.

Il est impératif de procéder à des essais pour vérifier le fonctionnement de l'alimentation et de l'autoprotection à l'ouverture après installation. Il est aussi recommandé de vérifier périodiquement le bon serrage de connexions ainsi que l'état de la batterie interne et la remplacer si nécessaire.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Tension d'alimentation secteur : 230VAC 50 Hz (-15% / +10%)

Tension de sortie : 13.9VDC (+/-0.3VDC)

Tension de charge de la batterie : 13.7VDC (+/-0.2VDC)

Courant de charge de la batterie limité à : 0.8A

Courant de sortie avec batterie interne : 2A

Ondulation résiduelle de la sortie : < 250mVAC

Courant de la sortie de signalisation coupure secteur : 25mA max.

Courant de la sortie de signalisation batterie faible : 25mA max

Seuil de déclenchement de la sortie batterie faible : 11VDC

Seuil pour la protection contre la décharge profonde : 9VDC

Courant max. de l'interrupteur d'autoprotection : 0.1A

Types de batteries de secours : Plomb 12V-7Ah 12V-17Ah

Temps de recharge max de la batterie 7Ah : 24 heures

Temps de recharge max de la batterie 17Ah : 48 heures

Classe d'environnement : Classe II (intérieur en général)

Degré de protection : IP30 IK07

Température de fonctionnement : -10°C +40°C

Humidité relative moyenne admissible : 75%

Dimensions : 380 X 250 X 95mm.

Matière du boîtier : Acier 15/10°

Poids : 4700 g. (sans batterie)

Compatibilité électromagnétique : conforme aux normes NF EN 50130-4 et NF EN 55022

Environnement : conforme à la norme NF EN 50130-5

Sécurité électrique : conforme à la norme EN 60950

GARANTIE

ATLS assure une garantie de 5 ans à compter de la date de fabrication.

L'année et la semaine de fabrication figurent sur l'étiquette du numéro de série placée à l'intérieur de l'appareil.

La garantie ne couvre pas les dégradations non fonctionnelles telles que les rayures, bris par chute ou choc, ni les dégradations provoquées par un emploi anormal.

La garantie ne s'applique qu'aux cartes et ensembles électroniques et ne couvre pas les dégradations causées par les surtensions naturelles ou artificielles.

La garantie ne s'applique que si l'électronique n'a pas été démontée, déréglée ou transformée.

La garantie est strictement limitée à la réparation ou à l'échange des pièces que nous aurons reconnues défectueuses.

Les frais de retour sont toujours à la charge de l'expéditeur.

L'immobilisation du matériel dans le cadre de la garantie ne pourra donner lieu à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit.

La responsabilité de A.T.L.S. se limite à la réparation des produits et ne s'étend pas aux conséquences résultant de leur usage, de leur mise en œuvre ou de leur non fonctionnement.

DESTRUCTION DES BATTERIES

La batterie de secours de l'AL02 n'est pas fournie par ATLS. Néanmoins, ne jetez pas les batteries usagées dans votre poubelle, il est interdit de les incinérer, de les enfouir ou de les jeter dans les décharges publiques. Débarrassez-vous des batteries conformément aux lois et réglementations en la matière en vigueur. Veuillez contacter les autorités compétentes pour de plus amples informations sur les dispositions mises en place dans votre région pour collecter, recycler et détruire les batteries usagées.

MISE AU REBUT DU PRODUIT



Conformément aux exigences de la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), les produits électriques et électroniques usagés doivent être détruits séparément des ordures ménagères normales afin de promouvoir la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de récupération, ainsi que de limiter la quantité de déchets devant être éliminés et de réduire du même coup les décharges. Lorsque vous vous débarrassez de tels produits, veuillez vous conformer aux consignes des autorités municipales et/ou vous renseigner auprès de votre revendeur lors de l'achat d'un nouveau produit.